



ESPACE  
SENIORS

*“Le temps est la seule prison de  
laquelle on ne peut s'échapper.”*

*Michaël Veillet*

## *Vieillir derrière les barreaux*

*(Analyse)*

## 1. Introduction

Partout dans le monde, les prisons dépensent beaucoup de temps, d'argent et d'énergie à éviter que les détenus ne s'échappent. Au Japon, c'est le contraire : on essaie de les persuader de partir... Le nombre de personnes âgées derrière les barreaux explosent et la raison est claire : les seniors se font volontairement prendre en flagrant délit de vol dans les magasins pour aller en prison. Pourtant, les prisons japonaises n'ont rien de la vie de château mais les seniors espèrent trouver là-bas de meilleures conditions de vie : en prison, ils seront nourris, logés et soignés ! Bon nombre de japonais sacrifient donc leur liberté pour une survie décente. Le phénomène est tel que le gouvernement japonais a décidé d'équiper toutes ses prisons d'un service de gérontologie pour accompagner les seniors.

Cette recrudescence des seniors en prison n'est pas cantonnée au seul pays du soleil levant. Bien que les raisons soient différentes, cette augmentation se remarque sur tous les continents et l'Europe n'est pas en reste : France, Suisse, Allemagne, Italie, Belgique... tous ont le même constat : le nombre de seniors en prison a augmenté de manière significative ces dernières années.

Comment expliquer cette augmentation ? Quel est le nombre de détenus âgés en Belgique ? Quelles sont leurs conditions de détention ? Quels problèmes le vieillissement de la population carcérale engendre-t-il ? La prison a-t-elle encore une utilité pour ce type de détenus ? Ne devrait-on pas envisager autre chose pour eux ? Bref, les vieux ont-ils leur place en prison ?

## 2. La situation en Belgique

Notre pays compte 34 prisons divisées en 2 catégories : d'une part, les maisons d'arrêt, où sont enfermées les personnes qui n'ont pas encore été condamnées et qui sont détenues de manière préventive ; d'autre part, les maisons de peine où séjournent les détenus condamnés à une peine privative de liberté. Cette distinction est plus théorique que pratique car en raison de la surpopulation carcérale, de plus en plus d'établissements font office à la fois de maison d'arrêt et de maison de peine.

En Belgique, entre 2009 et 2013<sup>1</sup>, le nombre de détenus de 60 ans et plus est passé de 308 à 486 avec une progression plus marquée (72%) pour les détenus entre 60 et 70 ans. En 2002, ils n'étaient « que » 203.

Pourquoi y'a-t-il autant de seniors en prison ?

Une première explication tient au vieillissement de la population : dans un monde qui vieillit, les prisonniers vieillissent également. Alain Bauer, criminologue, explique que « *les conditions physiques du vieillissement, le fait que les gens vivent plus longtemps en meilleure santé influe inévitablement sur les comportements. Ainsi, le délinquant d'habitude pourra prolonger son activité, l'impulsif conserver son punch bien après l'âge de la retraite, avec les conséquences que cela implique* »<sup>2</sup>.

Bien que l'on vive de plus en plus vieux en meilleure santé, le quotidien n'est pas toujours facile. Comme c'est le cas au Japon, de nombreux seniors aux prises avec des difficultés

<sup>1</sup> <http://www.justice-en-ligne.be/article751.html>

<sup>2</sup> <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2010/08/03/01016-20100803ARTFIG00497-le-boom-annonce-de-la-delinquance-des-seniors.php>

économiques, ont de plus en plus tendance à commettre des délits. En outre, les liens avec la famille et la communauté locale se distendant de plus en plus, certains envisagent l'avenir avec pessimisme et finissent par commettre des crimes graves. La pauvreté, la précarité, l'isolement des seniors sont autant d'éléments à prendre en compte dans l'explication de l'augmentation de ce public dans les prisons.

Le système pénal belge avec sa quête de sécurité à tout prix est également une explication. En effet, auparavant, certaines peines relativement courtes n'étaient pas effectuées et les peines étaient généralement moins longues. Aujourd'hui, il existe un véritable allongement des peines avec en parallèle, une diminution des libérations conditionnelles. De plus, les conditions souvent rigoureuses d'accès à celle-ci font que certains détenus choisissent délibérément d' « aller à fond de peine ».

Il faut également remarquer que les détenus les plus âgés le sont souvent pour des infractions à caractère sexuel punies bien après les faits, et pour meurtres ou assassinats, eux aussi lourdement punis.

### **3. Les missions des prisons adaptées aux détenus âgés ?**

Pour rappel, « *L'exécution de la peine privative de liberté est axée sur la réparation du tort causé aux victimes par l'infraction, sur la réhabilitation du condamné et sur la préparation, de manière personnalisée, de sa réinsertion dans la société libre* »<sup>3</sup>. La prison a donc une mission de punition, de réhabilitation et de réinsertion.

On peut dès lors se demander si les missions de la prison sont adaptées à un public de détenus âgés. On ne s'interrogera pas dans cette analyse sur le versant punitif de la prison, mais bien sur le versant de la réhabilitation ainsi que sur celui de la réinsertion.

L'accroissement de la population de détenus âgés entraîne des modifications radicales dans le quotidien d'un établissement tant pour les détenus que pour le personnel. Outre ces modifications, le vieillissement de la population carcérale amène de nouvelles et nombreuses problématiques.

#### **La mission de réhabilitation - Vieillir en prison, le parcours du combattant !**

La prison, dans son aménagement et son organisation, a été pensée pour une population de détenus « jeunes » et n'est pas adaptée aux détenus âgés. Les exemples sont nombreux : marcher de longue distance pour se rendre au mess, devoir grimper pour monter sur la couchette du haut (lits superposés) ou devoir se contorsionner pour se coucher sur celle du bas. En prison pas d'ascenseur mais bien de nombreux escaliers pour se rendre aux différents niveaux, pas d'accès facilité aux douches, aux préaux, pas d'aménagement pour le passage d'un éventuel fauteuil roulant...

L'accès, pour les détenus âgés, à tout ce qui peut rendre la vie en prison moins pénible est difficile voire impossible. La promenade par exemple, faute de pouvoir s'asseoir. Mais également le sport, l'enseignement, les formations professionnelles, tout cela n'a peu de sens pour un détenu de 70 ans. Il n'existe pas de programme, d'activités ou de travail qui

---

<sup>3</sup> Loi de principes concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus (Loi Dupont) 2005, Art. 9, §2.

seraient adaptés à cette population âgée. Comment alors organiser la journée d'un détenu qui n'a plus les capacités de travailler ?

Les conditions de détention en général, le stress, l'angoisse, l'oisiveté, le bruit, le manque de lumière, la promiscuité, les maladies préexistantes, les carences affectives etc., viennent souvent aggraver l'état de santé, tant physique que mental, préexistant à l'enfermement. Il n'est pas rare de rencontrer des détenus paraissant dix voire quinze ans de plus que leur âge physiologique. On vieillit plus rapidement en prison !

En prison, comme ailleurs (mais peut-être plus encore en prison), prendre de l'âge signifie affaiblissement du corps. Passer sa vie derrière les barreaux est difficile pour tous mais c'est un défi particulier pour les détenus âgés ayant des problèmes de mobilité, d'ouïe, de vue ou souffrant de maladies invalidantes ou encore de démence. Lorsque l'affaiblissement se transforme en dépendance, ce qui était auparavant inconfortable devient insupportable : ne pas pouvoir se laver, manger correctement, devoir se déplacer à quatre pattes...

Les institutions ne disposent pas de structures adaptées pour accueillir les personnes nécessitant des soins continus et elles ne prévoient pas davantage leur prise en charge pendant la nuit. A cela s'ajoute le manque de connaissance du personnel sur les troubles de la vieillesse et sur les soins particuliers requis.

Enfin, pour beaucoup de personnes condamnées, vieillir signifie également soulever la question de leur fin de vie. Privées de liberté, les personnes concernées ne peuvent que difficilement décider où et comment elles veulent mourir.

### **La mission de réinsertion – Sortir mais pour aller où ?**

En matière de réinsertion, la vieillesse ruine l'intérêt supposé de la prison. « *Si un séjour en détention peut avoir un sens, c'est bien celui de préparer à une autre vie à l'extérieur* »<sup>4</sup>. Quel est l'intérêt d'une préparation à la sortie si la prison enferme jusqu'à l'approche de la mort ?

Un détenu âgé (comme tous les autres, d'ailleurs) peut faire une demande de libération conditionnelle. Selon la loi Dupont<sup>5</sup>, aucun statut différent n'est accordé aux détenus sur base de leur âge. Les personnes âgées n'ont ainsi droit à aucun avantage en prison. Leurs années les désavantageraient même puisque, dans la pratique, il est plus difficile de demander une liberté conditionnelle pour un détenu âgé que pour un plus jeune.

En effet, un des critères pour obtenir une demande de libération est la proposition d'un plan de réinsertion dans le monde du travail. Or, la majorité de ces détenus sont pensionnés et ne remplissent donc pas ces conditions.

La prison a pour mission de réinsérer les détenus dans la société libre. L'objectif est louable mais comment faire quand on sort de prison à 70 ans ? Comment se réinsérer ? Comment à 70 ans, trouver une occupation, un logement et des moyens de subsistance afin de se réinsérer dans la société que ce soit après une libération conditionnelle ou après avoir purgé la totalité de sa peine ?

---

<sup>4</sup> Marie-Suzanne Pierrard, juge de l'application des peines au tribunal de Créteil, France.

<sup>5</sup> Loi de principes concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus, 2005.

Beaucoup de personnes âgées qui sortent de prison ne savent pas comment subvenir à leur besoins, bénéficier d'un revenu minimum ni même où se loger. Quand les liens avec les proches se sont distendus au fil des années passées derrière les barreaux, vers qui se tourner ? Et quelle maison de repos ne serait pas réticente à accueillir d'anciens détenus (en imaginant qu'ils en aient les moyens) ?

On le voit, en ce qui concerne les détenus âgés, la prison ne remplit pas ses missions. Elle punit oui, mais permet-elle aux détenus âgés la réhabilitation et la réinsertion qu'elle prétend apporter ? Nous pouvons en douter.

#### 4. Questionnements

##### Doit-on laisser les vieux en prison ?

...et adapter ces institutions comme l'ont fait l'Allemagne ou la Suisse ?

Depuis 1970, l'Allemagne s'est dotée d'une prison pour détenus du 3<sup>ème</sup> âge. Ce centre de détention spécial se compose d'un bâtiment à deux étages situé dans un quartier résidentiel. Un mur de cinq mètres de haut encercle la cour. Il n'y a pas de barbelés. Les cellules restent ouvertes toute la journée. La cour, avec ses bancs, ses arbres, ses potagers est accessible en permanence. Les détenus peuvent prendre des douches aussi longues qu'ils le souhaitent. Personne n'est obligé de travailler mais les détenus participent à la vie de la communauté.

En Suisse, depuis 2011, la prison de Lenzburg a ouvert une section pour personnes âgées de plus de 60 ans et ce, pour répondre aux besoins spécifiques des seniors. L'idée est de mieux prendre en compte leurs problèmes de santé, le déclin de leurs forces.

Cette section vise en priorité les personnes condamnées à des peines de longue durée ou perpétuelles, ayant atteint leur soixantième année, et leur offre des conditions d'exécution adaptées à leur âge en mettant l'accent sur la réhabilitation, la socialisation et le loisir.

*« C'est tout un défi d'adapter les structures de jour et l'infrastructure à l'âge des personnes placées, sans perdre de vue l'importance de la sécurité. Tous les protagonistes doivent revoir leurs conceptions »<sup>6</sup>. Le personnel pénitentiaire a été choisi selon leurs capacités à travailler avec des personnes d'un certain âge. « Nous avons pris soin de choisir des personnes dotées d'une grande empathie vis-à-vis des seniors. La capacité d'écoute compte tout autant que la capacité à supporter des infirmités incurables. »<sup>7</sup>*

##### Ou adapter le système pénal belge ?

Face au nombre croissant de détenus âgés dans les prisons, de nombreux pays de l'Union Européenne ont décidé d'adapter leur législation pénale.

Ainsi, en Suède, le juge peut considérer l'âge comme une circonstance atténuante pour déterminer la sanction. En Italie, la détention provisoire n'est pas possible pour les plus de 70 ans. En Espagne, les septuagénaires ont plus de chance que les prisonniers plus jeunes de bénéficier d'une libération anticipée.

---

<sup>6</sup> Bruno Graber, Responsable de la Prison centrale – Etablissement pénitentiaire JVA Lenzburg

<sup>7</sup> Idem

En France, on ne peut imposer une sanction substitutive de liberté aux plus de 65 ans, ni une interdiction de se rendre dans certains lieux.

Mais qu'en est-il en Belgique ? Nous n'avons rien trouvé sur le sujet, si ce n'est la procédure de libération provisoire pour raison de santé. Cette procédure est très stricte et réglementée par circulaire ministérielle. En pratique, « *ce sont des détenus en phase terminale, souffrant de maladie incurable, qui bénéficient d'une libération provisoire. Cancer, sida, maladie rénale nécessitant des dialyses fréquentes... Si on détecte un cancer sur un détenu qui doit encore purger 10 ans de prison, il ne va pas être libéré tout de suite. On va voir l'évolution de la maladie, la soigner, mais si au bout des dix ans, l'évolution de la maladie ne s'est pas révélée fatale, il ne sortira pas avant la fin de sa peine* »<sup>8</sup>. Question réhabilitation, on peut mieux faire !

Les alternatives à la prison comme le bracelet électronique ne serait-elle pas une réponse possible à nos questionnements ? Doit-on commencer à penser des maisons de repos et de soins pour détenus âgés ?

La Belgique semble en tout cas à la traîne dans la prise en charge des détenus âgés alors que d'autres pays tentent de trouver des solutions pour résoudre au mieux ce problème de vieillissement carcéral.

## 5. Conclusion

On le voit, les effets du vieillissement de la population n'a pas que des conséquences dans la société libre. Les détenus dans nos prisons vieillissent également et cela ne va pas s'arrêter. Pourtant, rien n'est fait pour au moins s'adapter à ce phénomène.

Comment dans un futur proche, notre société va-t-elle gérer et encadrer les personnes détenues, appartenant au troisième voire au quatrième âge ? Certains prétendent faire de la prison un lieu plus adapté aux personnes âgées, en y mettant des ascenseurs, en créant des accès aux douches qui ne nécessitent pas de franchir une marche, en aménageant les cellules pour y mettre des fauteuils roulants.

Ces « aménagements » ne cachent-ils pas la vraie question à se poser ? La prison a-t-elle encore une utilité pour ces détenus ? L'« utilité » de punir, oui mais de réhabiliter, de réinsérer ? Quelle est la signification d'une peine infligée à quelqu'un qui va vers la fin de sa vie ? Y'a-t-il « plus de justice » pour une victime, si elle a la certitude que le coupable se meure derrière les barreaux ?

A partir de quel moment la justice se fait-elle au détriment de la dignité d'un détenu très âgé ? Une telle détention ne s'apparente-t-elle pas à un traitement cruel, inhumain ou dégradant ?

Si la Belgique est frileuse à modifier son système pénal ou à proposer des alternatives, elle se doit au moins de réfléchir à une prise en charge respectueuse et humaine des détenus âgés. Il faut, sans attendre, réfléchir à des aménagements mais également développer et renforcer les compétences du personnel pénitentiaire afin de créer un environnement adapté aux détenus vieillissants.

---

<sup>8</sup> Docteur Van Mol, médecin directeur du service pénitentiaire, La DH du 03/10/2002.

### **Qui sommes-nous ?**

*Espace Seniors est une association d'éducation permanente faisant partie du réseau Solidaris, active sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.*

*Contribuer au développement d'une citoyenneté active des seniors, promouvoir leur participation active et leur intégration sociale, favoriser leur bien-être, leur santé et leur épanouissement sont quelques-uns de nos objectifs.*

*Pour cela, nous organisons des actions de proximité (groupe de soutien, formations...) et des actions d'information, de sensibilisation et de prévention (campagnes, conférences, brochures...).*

**Retrouvez toutes nos analyses sur [www.espace-seniors.be](http://www.espace-seniors.be) !**